

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 24 février 2023 à 20h30

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Séverine Celle - Virginie MONTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia MAUREL

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Ordre du jour :

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du trésorier qui correspondent en tous points aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2022.

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2022. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2022 dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget commune	195 703€	345 397 €
Budget eau	3 133 €	-11 774 €
Budget assainissement	658 €	-7 156 €
Budget centre d'accueil	22 322 €	-1 164 €
Budget Charigou	-5 424 €	-10 784 €

Le déficit d'investissement des budgets de l'eau et de l'assainissement s'explique par le paiement de factures du diagnostic qui est en cours et sera terminé en 2023 et dont les subventions seront également perçues en 2023.

Le budget du Lotissement Charigou 2 a été clôturé au 31/12/2022 car tous les lots ont été vendus et l'excédent qui en résultait a été versé sur le budget de la commune c'est pourquoi les 2 résultats (de fonctionnement et d'investissement) sont négatifs.

Programme d'investissements 2023

Le conseil municipal a commencé à réfléchir aux investissements à prévoir pour 2023, ceux-ci seront approuvés lors du vote du budget 2023.

Sur le budget de la commune :

- Passage de l'éclairage public des villages en led
- Travaux de voirie
- Changement des portes d'entrée des gîtes
- Réfection du pignon de l'auberge et changement de certaines menuiseries
- Réfection du monument aux morts
- Achat des terrains Barreyre
- Levé topographique et permis d'aménager du lotissement Charigou 3
- Changement des menuiseries des pavillons du lotissement de Bonnefond
- Changement de la porte d'entrée de la villa du centre d'accueil
- Achat de chaînes pour le chasse-neige

Budget du centre d'accueil :

- Isolation de la coursive devant l'ancien bâtiment
- Changement des menuiseries de l'ancien bâtiment

- Réparation des panneaux solaires

Budget eau :

- Fin du diagnostic des réseaux
- Pose de compteurs de sectorisation
- Etude pour la réfection du captage de Matarel

Budget assainissement :

- Fin du diagnostic des réseaux
- Réalisation du réseau d'assainissement collectif de Bonnefond

- **Règlement salle des fêtes**

Le conseil municipal souhaite modifier le règlement de location de la salle des fêtes.

La caution sera dorénavant de 500 € et sera exigée pour chaque location.

- **Délibération pour l'éclairage public des villages**

Suite à l'augmentation des prix, il convient de reprendre une délibération pour le passage de l'éclairage public des villages en led. Le coût de ces travaux sera de 40 659 € pour la commune. Le conseil municipal donne son accord.

- **Droits de préemption**

La commune a reçu 2 droits de préemption, l'un pour la maison Roche /Perbet dans le bourg et l'autre pour les terrains Barreyre à la Faye. Le conseil n'utilise pas son droit de préemption.

- **Participation financière pour la future maison de santé de Fay-sur-Lignon**

La commune de Fay-sur-Lignon envisage la création d'une maison de santé. Celle-ci regroupera tous les professionnels de santé de la commune (médecin, infirmiers, kiné, ostéopathe, psychothérapeute, hypnothérapeute, pharmacien). Elle sera située dans l'ancienne miellerie. Le coût estimatif du projet est de 975 000 € HT, des subventions sont attendues sur ce projet. Il restera à la charge de la commune de Fay une participation comprise entre 250 000 et 350 000 €, c'est pourquoi elle demande aux communes dont les habitants bénéficieront de cette maison une participation financière. Le conseil municipal donne son accord pour cette participation dont le montant sera déterminé lors du vote des budgets (entre 15000 et 20000 €).

- **Tribunal administratif**

Suite à la décision de vendre une partie du chemin communal à Mr Barriol à Bournac, la commune a reçu une requête du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand de la part de Mr Yves Gire pour excès de pouvoir. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour défendre la commune dans cette affaire.

- **Maison Montès OPAC**

Suite à la décision de l'OPAC de vendre la Maison Montès, la commune attend la proposition de l'OPAC. La commune serait éventuellement intéressée pour racheter cette maison et revendre les appartements en copropriété comme pour la Maison Charreyron.

Questions diverses

- **Terrains Bigorre**

Suite à la résiliation du bail de location par Mr Cade de la parcelle AH 114 à Bigorre, la commune a reçu plusieurs demandes de location. Cependant, le conseil municipal ne souhaite pas remettre en place un bail à ferme mais plutôt un prêt à usage qui consiste à prêter le bien à une personne qui s'engage à l'entretenir et à le rendre en bon état. Le conseil municipal décide donc de retenir la formule du prêt à usage avec Mme Dias pour une durée d'un an.

- **Participation forfait école**

L'assemblée générale de l'Ogec ayant eu lieu dernièrement, les comptes de l'Ogec font ressortir un déficit important dû notamment à la baisse des effectifs (actuellement 30 élèves) et à une hausse des frais fixes de fonctionnement. Cette baisse de l'effectif se prolongera l'année prochaine (prévision de 27 élèves). Aussi afin d'équilibrer les comptes, il convient d'augmenter le forfait communal à 1 200 € par élève. Le conseil municipal approuve ce montant.

Le Maire
Philippe DELABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Delabre', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance
Sonia MAUREL